

Les Chansons du travail

Autor(en): **Rossat, A.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Volkskunde : Korrespondenzblatt der Schweizerischen Gesellschaft für Volkskunde**

Band (Jahr): **1 (1911)**

Heft 3-4

PDF erstellt am: **10.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1005175>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les Chansons du travail.

(v. *Schweizer Volkskunde*, p. 6).

L'intéressant article de M^{lle} A. Stoecklin dans le 1er numéro de *Schweizer Volkskunde* m'a remis en mémoire un air que j'ai entendu bien des fois dans mon enfance, à Lausanne, vers 1872. On avait alors entrepris de grands travaux au «Tunnel», on dut même enfoncer de gros pilotis; et pendant que les terrassiers élevaient et laissaient retomber le lourd «mouton» sur les pilotis, le contre-maître les excitait à la besogne en chantant:

Lent. *plus vite.*

En voi - là un', La jo - lie un'; La un' s'en va, Ça i-
ra, La deux re-vient, Ça va bien.

- | | |
|------------------|-------------------|
| 1. En voilà un', | 2. En voilà deux, |
| La jolie un', | La jolie deux, |
| La un' s'en va, | La deux s'en va, |
| Ça ira, | Ça ira, |
| La deux revient, | La trois revient, |
| Ça va bien! | Ça va bien! |

Et ainsi de suite, ordinairement jusqu'à dix. Pour terminer la série, le chanteur faisait la modulation suivante:

Lent. *plus vite.*

En voi - là dix, La jo - li' dix; La dix s'en va, ça i-
ra, La onz' ne vien-dra pas!

En voilà dix,
La joli' dix;
La dix s'en va,
Ça ira,
La onz' nè viendra pas!

Alors les manœuvres s'arrêtaient et soufflaient. A quatre coups de mouton par strophe, ils avaient donc frappé quarante fois sur les pilotis sans reprendre haleine, travail très pénible, bien qu'ils fussent toujours une vingtaine à la fois. — C'étaient des Français, mais j'ignore d'où ils venaient, bien qu'il me semble me rappeler qu'ils étaient plutôt du Midi.

(Cf. *P. Sébillot*: les Travaux publics et les Mines dans les Traditions, Paris in-8° 1894. — Cité par *J. Olivier*: Les Chansons de Métiers, p. 233, qui donne des paroles et un air un peu différents des miens.)

Bâle.

A. ROSSAT.

La fin de la sorcellerie.

Les procès en sorcellerie ont pris fin au milieu du dix-septième siècle dans le canton de Vaud. Il ne s'en suit pas que la croyance aux sorciers et les pratiques ésotériques aient disparu. On en trouverait encore des exemples de nos jours. Voici, pour citer un cas, ce qu'on peut lire dans le registre des délibérations de la Classe (corps des pasteurs) d'Yverdon, en mai 1717:

... Le pasteur de Chavornay .. se plaint .. que le S^r Curial souffre dans une de ses maisons une *Devineresse* qui est la femme de Pierre X. d'Eclépens, qu'on vient chez elle de tout côté, mesme du Comté de Neuchâtel, pour retrouver ce qu'ils ont perdu. Le Consistoire l'a cittée plusieurs fois et résolu de remettre la chose à Monseig^r le Baillif d'Yverdon.... Pour la Devineresse, c'est un fait qui ne regarde pas la Classe....

«Le pasteur de Bulet s'est pleind de plusieurs défauts de ses paroissiens, comme, qu'il y a eu cy-devant des filles qui, faisant les possédées, ont accusé un Justicier des plus sages de ce lieu, que les Parens et autres disent publiquement que le dit S^r Isaac X. leur a soufflé contre, et que dès lors, elles ont été possédées. Les uns aussi même en assez grand nombre vont vers les Devins pour toute sorte de maladie. Et si le Pasteur en veut découvrir la vérité (quoyque déjà en sa conscience il la sache) il ne le peut à cause des Parentages réitérés de presque tous ceux de Bulet, les uns étant en état de feindre ce qu'ils savent jusque à en faire serment. Enfin que ce Pasteur voulant leur faire voir le ridicule de ces prétendues possessions, ils n'ont point de honte de dire qu'il soutient les sorciers. On a trouvé nécessaire que M^r Bugnon, vice-Doyen, ira à Bulet accompagné d'un Seig^r assesseur Bal: que Monseig^r le Ballif aura la bonté de nommer; afin d'y prêcher fortement contre ces illusions, et après le prêche, le Consistoire assemblé, on y fera venir les prétendues Possédées et la mère de l'une, qui est la femme d'Adam X. afin de les convaincre de la fausseté et malice de ces prétendues Possessions, et que par là l'honneur du Pasteur et celui du Justicier soit à couvert.»

Lausanne.

A. MILLIoud.